

LA NUIT DES RH



LIVRET TEMPS PARTAGÉ



En partenariat avec



Avril 2015 - Direction marketing & communication Groupe IGS





MÉMENTO

Dans le cadre d'un projet d'étude collectif, notre promotion a effectué un travail de recherche de six mois pour une enquête nationale sur le thème du Temps Partagé.

Vous pouvez vous interroger sur le choix et les enjeux d'un tel sujet. Le temps partagé s'inscrit comme une forme d'emploi innovante. La réalité est que nous sommes dans une société en pleine mutation où les salariés sont à la recherche d'une certaine forme de flexibilité et de liberté. Nous nous sommes interrogés sur les enjeux ainsi que les avantages et les limites du travail en temps partagé.

Laissez-vous emporter par notre livret qui est une invitation à la découverte pour certains, ou à l'enrichissement pour d'autres de ce concept de temps partagé.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce document qui est le fruit de nos recherches documentaires, des entretiens réalisés auprès de professionnels et de nos questionnaires, en collaboration avec le LISPE (Laboratoire Innovations Sociales et Performance d'Entreprise), l'ANDRH, le Portail du temps partagé, la CGPME et l'APEC.

La Promotion IGS5 2016

SOMMAIRE

Mémento **p.4** / Les étapes clés dans la réalisation de l'enquête **p.5**

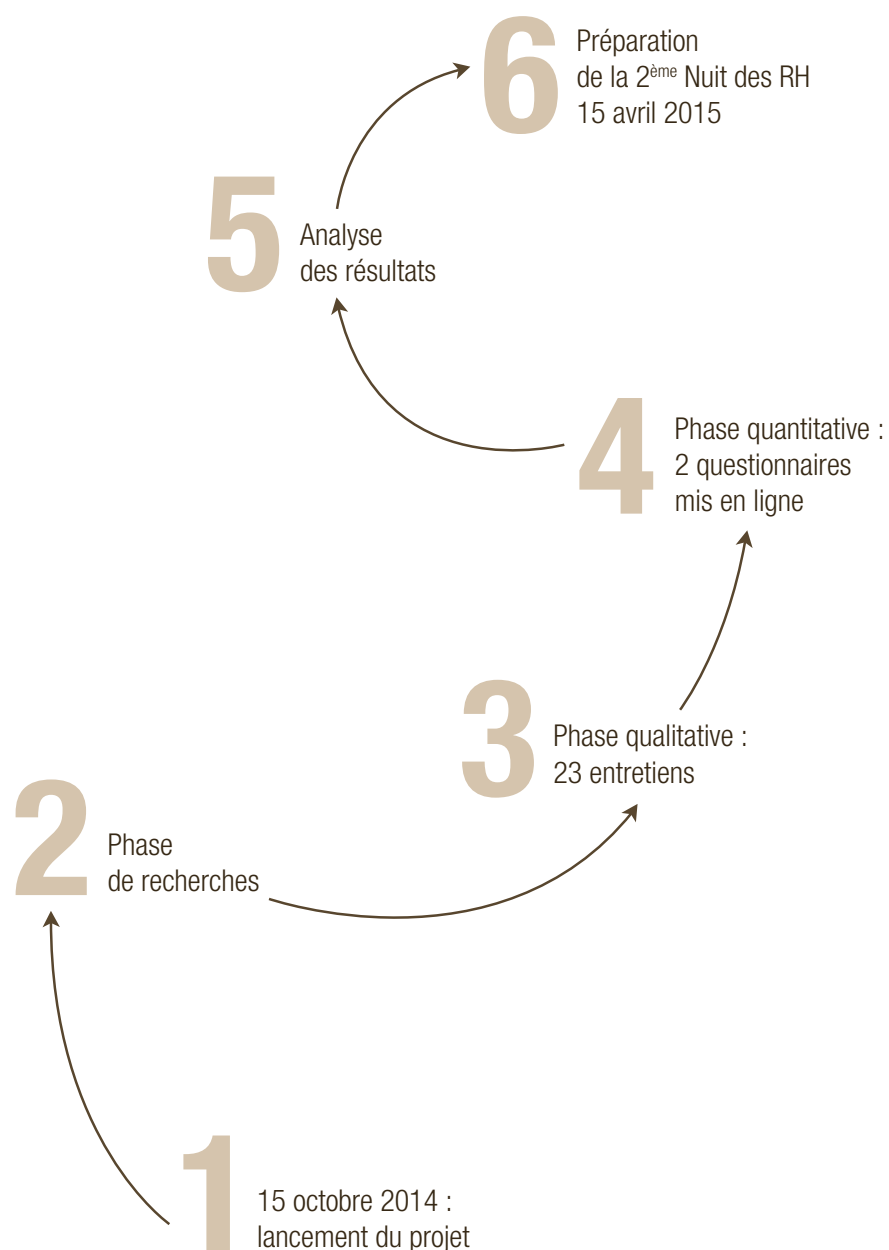
Méthodologie de recherche **p.6** / Analyse détaillée des résultats **p.7 - p.10**

Présentation des workshops se tenant lors de la Nuit des RH#2 **p.11**

Témoignages **p.12** / Remerciements **p.12**

Les étapes clés dans la réalisation de l'enquête

Notre enquête s'est construite en 6 grandes étapes et a duré 6 mois, de son lancement le 15 octobre 2014 à son aboutissement, le 15 avril 2015.



Méthodologie de recherche

Afin d'obtenir des résultats fiables et solides nous avons travaillé grâce à deux approches combinées, une approche qualitative et une approche quantitative.

APPROCHE QUALITATIVE

- Elaboration d'hypothèses et mise en exergue de certains thèmes récurrents
- Construction du guide d'entretien

APPROCHE QUANTITATIVE

- Elaboration et mise en ligne de 2 questionnaires
- Analyse des résultats

Nous avons commencé par l'approche qualitative.

Nous avons élaboré un guide d'entretien et interviewé 23 personnes travaillant en temps partagé.

Les personnes interrogées étaient âgées de 24 à 64 ans. Nous avons veillé à un équilibre entre hommes et femmes, franciliens et professionnels travaillant en régions. De même plusieurs fonctions étaient représentées (employé, expert, manager et chef de projet...) ainsi que plusieurs formes de travail en temps partagé (professionnels indépendants, personnes en portage salarial ou encore salariés multi-employeurs...). Nos lectures ainsi que ce travail terrain nous ont permis de dégager des thèmes centraux et de formuler des hypothèses.

Voici notamment quelques lectures sur le sujet qui ont enrichi notre étude :

« Ce que travailler veut dire, une sociologie des capacités et des parcours professionnels »

(Economica, 2011) de Bénédicte Zimmermann.

Réflexion originale sur ce que le travail devient dans un contexte où les tensions entre sécurité et flexibilité, stabilité et incertitude, se font plus vives, p. 72-73.

« Le groupement d'employeurs : la formule gagnant-gagnant du travail à temps partagé ? »

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris N° 20, Décembre 2004, p. 1.

Les salariés qui, par juxtaposition de contrats à temps partiels auprès de différents employeurs peuvent s'assurer un temps complet, un revenu suffisant et une expérience riche et diversifiée.

« Le guide pratique du travail à temps partagé ou multisalarial »

Les Editions d'organisation, Paris. C.Gauthier, P. Dorin, 1997.

« Les groupements d'employeurs : le travail à temps partagé au service de l'emploi »

P. Fadeuilhe et Jean Dalichoux, Liaisons sociales 2008.

L'approche quantitative a consisté à élaborer deux questionnaires.

L'un à destination des personnes qui travaillent que ce soit en temps partagé ou pas, diffusé par l'IGS-RH et le Portail du Temps Partagé. Nous avons ainsi pu comparer les réponses des personnes qui sont à temps partagé par rapport à celles qui travaillent sous un autre mode, contrat ou statut.

Le second à destination des employeurs susceptibles de recruter des personnes en temps partagé, diffusé par l'ANDRH et la CGPME.

Les deux questionnaires ont été mis en ligne pendant trois semaines.

Analyse détaillée des résultats

Pour réaliser notre étude sur le thème du « Temps Partagé » nous avons recueilli 763 réponses au questionnaire mis en ligne auprès de salariés et de personnes qui travaillent en temps partagé et 161 réponses au questionnaire à destination d'employeurs susceptibles de recruter des personnes en temps partagé.

Les répondants à notre premier questionnaire sont des Anciens élèves de l'IGS-RH et des personnes qui ont répondu via le Portail du Temps Partagé.

Sur un échantillon de 529 réponses (Anciens élèves de l'IGS-RH), 41 répondants travaillent en temps partagé au sens strict soit 7,75%. Est entendu par « sens strict », toute personne cumulant au moins deux activités professionnelles distinctes de façon concomitante ou bien étant salariée d'un groupe-ment d'employeurs ou d'une entreprise de travail à temps partagé.

Les résultats de notre étude sont les suivants :

LA PROPORTION DES SALARIÉS EN TEMPS PARTAGÉ SELON LE SEXE

Parmi les répondants travaillant en temps partagé, on note la proportion suivante :

64% de femmes pratiquent le temps partagé.

36% des hommes pratiquent le temps partagé.

MAIS parmi les répondants ne travaillant pas en temps partagé, nous avons obtenu la proportion suivante :

79% des femmes interrogées ne sont pas en temps partagé.

21% des hommes interrogés ne sont pas en temps partagé.

Même si ces résultats sont à relativiser puisque plus de femmes que d'hommes ont répondu à notre enquête, les résultats montrent qu'il y a surreprésentation masculine en temps partagé.

En effet, là où la proportion des personnes qui ne travaillent pas en temps partagé est proche de 80-20, nous obtenons une proportion de personnes travaillant en temps partagé proche de 60-40.

Cela vient infirmer le postulat de départ que nous avons perçu lors de nos entretiens puisque les interviewés déclaraient :

« Le Temps Partagé convient plus aux femmes. Il y a les enfants qu'il faut gérer »

LA PROPORTION DE SALARIÉS EN TEMPS PARTAGÉ SELON L'ÂGE

46% de salariés en temps partagé ont entre 40 et 49 ans.

L'utilisation du temps partagé devient de plus en plus significative dès que les personnes atteignent la tranche d'âge 40-49 ans.

« Je me suis rendu compte qu'arrivé dans la cinquantaine les salariés commencent à rencontrer des difficultés dans l'entreprise et moi j'avais plutôt envie d'anticiper ces difficultés plutôt que de les subir. Maintenant je pense que ce choix était le bon »

« La vie que j'ai aujourd'hui serait incompatible avec le fait d'avoir des enfants »

PRÉSENCE D'UN ÉLÉMENT IMPORTANT DANS LA CARRIÈRE DES PERSONNES À TEMPS PARTAGÉ

77% des personnes en temps partagé déclarent avoir vécu un événement important dans leur carrière. Cette proportion est beaucoup plus faible chez les personnes qui ne sont pas à temps partagé.

Sont le plus souvent cités des événements liés à une rupture avec l'entreprise, comme un licenciement ou un conflit avec son entreprise ou son manager.

33% des répondants travaillant en temps partagé ont 2 enfants.

18% des répondants travaillant en temps partagé ont 3 enfants ou plus.

Dans notre échantillon, les parents d'un enfant ou de trois enfants ou plus sont surreprésentés au sein des salariés en temps partagé.

LA PROPORTION DE SALARIÉS EN TEMPS PARTAGÉ SUIVANT LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

67% des salariés situés en régions sont en temps partagé contre 33% en Île de France. Cela est sans doute dû au fait qu'en Île de France, le bassin d'emploi est plus important qu'en régions. Dans notre échantillon, la proportion en faveur de la province est moins forte au sein des personnes qui ne sont pas en temps partagé.

LE CHOIX DU TEMPS PARTAGÉ : UN MÉTIER-PASSION

Il ressort du questionnaire, que la première raison du choix du travail en temps partagé, est la possibilité d'exercer un métier qui passionne.

« C'était une vraie envie pour moi de faire le Temps Partagé. Je suis un peu tombé amoureux de ce dispositif »

« Le temps partagé, c'est une forme de liberté. Je négocie avec moi-même. Le plus gros avantage du temps partagé c'est qu'on a une liberté d'entreprendre, de pouvoir travailler sur des sujets que je choisis »

L'analyse de l'enquête a permis d'infirmer deux hypothèses :

• 1^{ÈRE} HYPOTHÈSE :

« Il y a plus de femmes que d'hommes en temps partagé ».

Or, l'analyse de l'enquête nous montre que ce sont les hommes qui ont le plus recours au temps partagé.

• 2^{ÈME} HYPOTHÈSE :

« Le choix du temps partagé est fondé sur la volonté de concilier vie professionnelle et vie personnelle ».

Or l'enquête nous démontre que ce choix est d'abord lié à la possibilité d'exercer un métier qui passionne.

Le second questionnaire concerne les employeurs susceptibles de recruter des professionnels en temps partagé. Les résultats les plus parlants sont les suivants :

La population de répondants est représentée par une majorité de personnes appartenant à l'ANDRH venant d'entreprises variées (petites, moyennes et grandes entreprises) et cette population occupe pour plus de 45% un poste de DRH.

Les différents cas de recours au Temps Partagé :

44% des entreprises interrogées déclarent avoir recours au temps partagé pour recruter des cadres.

14% des entreprises qui utilisent le temps partagé s'en servent pour le management de projet tandis que 11% y ont recours pour le management d'équipe.

Les bénéficiaires pour les entreprises de recruter des personnes à temps partagé sont surtout :

- Un apport de compétences pour **38%**
- Avoir l'intervention d'un professionnel en fonction des fluctuations de l'activité de l'entreprise pour **29%**
- La possibilité de travailler avec des professionnels qu'ils n'auraient pas pu recruter pour **25%**

TEMPS PARTAGÉ ET EMPLOYABILITÉ

• Il ressort du questionnaire que les personnes qui exercent une activité à temps partagé se sentent tout aussi employables et sont plus satisfaites de leur vie professionnelle que les personnes ne travaillant pas en temps partagé.

« Je trouve que cela m'a ouvert d'autres portes, un univers qui m'est étranger »

• Les personnes interviewées mettent en avant le fait que le temps partagé permet une forme de flexibilité et de liberté. Il permet de s'adapter aux changements du monde du travail et d'assurer une certaine transition professionnelle.

« Il faut être vraiment caméléon. Clairement, aujourd'hui je suis en costume ; demain je vais dans une entreprise de BTP, si j'y vais en costume on va me prendre pour un huissier, je vais donc être en jean et chaussures de chantier »

« J'ai ces deux ou trois casquettes »

« Il faut vraiment être acrobate, sauter du coq à l'âne en permanence »

Présentation des workshops se tenant lors de la Nuit des RH#2

Suite à notre travail de recherche sur le temps partagé, nous avons souhaité aborder des thèmes en rapport avec le temps partagé, afin de mieux faire connaître ce sujet.

5 workshops sur le Temps Partagé

« Les différentes formes de temps partagé »

Débat avec David Bibard, Fondateur du portail du temps partagé et DG Essentiel Gestion.

« Le travail en temps partagé : voulu ou subi ? »

Débat avec Isabelle Maudet, DRH Legal & General ; Hélène Colon, DRH en temps partagé et Franc Piget, ancien DRH de groupes internationaux.

« On dit que le temps partagé... »

Animé par les étudiants IGS-RH.

« Temps partagé et international »

Animé en anglais, par les étudiants IGS-RH International.

« Point de vue juridique sur le temps partagé »

Animé par Bruno Denkwicz, Avocat, Cabinet Jacques BARTHELEMY & Associés.

5 workshops sur les métiers RH et le Temps Partagé

« DRH, osez le temps partagé ! »

Débat avec Hélène Pierrat, DRH en temps partagé, Cabinet InFine RH

« Jongler entre les relations sociales et le temps partagé »

Débat avec Jean-Damien Marlot, Consultant et Formateur en RH et Relations Sociales

« ADP-Paie, enjeux et évolution »

Débat avec Frédéric Cousin, Consultant et François GODREAU, Responsable DSN chez ADP

« Le recrutement en temps partagé : le profil idéal du salarié en temps partagé »

Débat avec Philippe Zourabichvili, DRH Temps Partagé, Cabinet de conseil Altéliance.

« Formez en temps partagé »

Débat avec Virginie Béziel, Responsable Formation en temps partagé chez Sopra Steria et Carole Tetard, Chargée du Développement des compétences à La Banque Postale

Ce projet en quelques chiffres, c'est 36 étudiants, 23 personnes en temps partagé interviewées, 2 questionnaires réalisés. 6 mois d'études, de recherches, de doutes, de bonheur et de fierté.

Témoignages

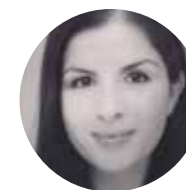


Margaux

« Ce projet est une vraie expérience de travail de groupe comme en entreprise, car nous n'avons pas choisi nos camarades de travail et il a fallu tenir compte des attentes de chacun. C'est ainsi que des leaders ont émergé dans chaque groupe. »

Lilia

« Ce projet est valorisant pour moi puisque des professionnels nous ont fait confiance en nous permettant de mener une étude d'une grande ampleur et en partageant avec nous leur temps et leur expérience. De ce fait, ce projet fut non seulement engageant mais aussi responsabilisant pour moi. »



Guilhem

« J'ai beaucoup appris sur la gestion d'un projet et la complexité que cela renferme. Confronté à des imprévus, j'ai dû anticiper, coordonner et communiquer, pour régler le problème. »

Pierre

« La nuit des RH est l'aboutissement de six mois de travail. Chaque groupe a apporté sa pierre à l'édifice afin que cette soirée soit un succès. Cette expérience a été très formatrice sur le plan personnel et professionnel. »



Remerciements

Grâce à ce travail proposé par l'IGS-RH nous avons acquis une vision globale et concrète de la conduite de projet. Cela nous a permis d'apprendre à gérer les impératifs et d'organiser un événement professionnel d'envergure, la 2ème nuit des RH.

Nous tenons à remercier tout spécialement Nathalie des DORIDES, en charge de ce projet, pour son accompagnement et son engagement sans faille tout au long de l'année.

Un remerciement également à toute l'équipe du LISPE, et en particulier à Ludovic TAPHANEL qui a donné de son temps, de son énergie et de son expérience pour la réussite du projet d'étude sur le Temps Partagé.

Enfin, tout cela n'aurait pas été possible sans le soutien constant de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IGS-RH et nous voulons remercier particulièrement Domitille DELILLE qui nous a apporté son expérience.